



## La CFDT interpelle l'ASFA !

Début mars 2026, le SAOR CFDT a envoyé deux courriers sur des sujets majeurs à Madame Aurélie DEBAUGE, Présidente de la commission sociale de l'ASFA.

1. **Un premier courrier concerne la transparence salariale** voulue par la Directive UE 2023/970 du 10 mai 2023 qui devra être transposée en droit français d'ici à juin 2026.
2. **Le second traite du développement de l'intelligence artificielle (IA)** qui impacte directement les organisations de travail dans l'ensemble des secteurs d'activité en général et des sociétés autoroutières en particulier.

### Transparence salariale, position CFDT !

[Extrait du courrier]

Au regard de ses impacts potentiels sur :

- Les processus de recrutement
- La communication des fourchettes salariales
- Le droit individuel au droit à l'information
- Le reporting des écarts de rémunération
- La mise en œuvre éventuelle d'actions correctives

La CFDT souhaite connaître l'état d'avancement des réflexions engagées au sein de l'ASFA sur ce sujet.

Au regard des obligations à venir et des enjeux en matière d'égalité professionnelle et d'équité salariale, il semble opportun à la CFDT de disposer d'une information précise sur :

- ✓ La méthodologie envisagée
- ✓ Le calendrier prévisionnel de mise en conformité
- ✓ Les impacts potentiels sur l'organisation, les classifications et les politiques de rémunération
- ✓ Les modalités d'association des représentants du personnel.

### Transparence des Salaires en France



**La CFDT a averti l'ASFA qu'elle était prête à travailler sur ce sujet...**

### Intelligence Artificielle, position CFDT !

[Extrait du courrier]

L'IA aura des conséquences organisationnelles et sociales susceptibles d'impacter :

- L'organisation du travail,
- L'évolution des métiers et des compétences,
- Les classifications et qualifications,
- La charge de travail et la responsabilité individuelle,
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la performance...

Plusieurs effets sont déjà observés dans différents secteurs : élargissement des responsabilités, intensification des rythmes, surcharge cognitive ou dilution des frontières entre travail prescrit et travail réel. Dans ce contexte, il apparaît donc nécessaire d'ouvrir au niveau de la branche Autoroutes, une réflexion collective visant à : **définir un socle commun de transparence et d'information, anticiper et encadrer les impacts sur l'emploi et les classifications, intégrer ces évolutions dans les démarches GEPP, prévenir les risques d'intensification du travail, garantir un dialogue social anticipé sur tout projet structurant.**

### L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ARRIVE DANS LES AUTOROUTES

